



RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00223
Numéro SIREN : 453 706 368
Nom ou dénomination : ISTAMBUL SAHAN

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000011



318901

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/000011**
n° de gestion : **2004B00223**
n° SIREN : **453 706 368 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 02/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

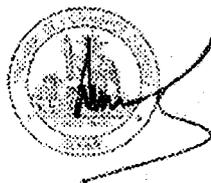
ISTAMBUL SAHAN - Société à responsabilité limitée
6 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2015

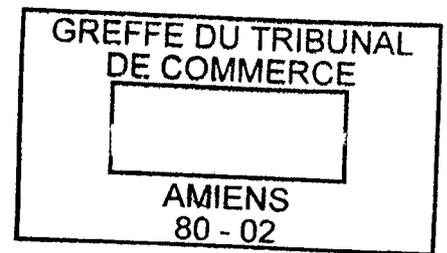
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



318901



Société A Responsabilité Limitée

«ISTAMBUL SAHAN»

*au Capital de 8.000.-€uros
Siège Social : 6, Place Alphonse Fiquet
80000 AMIENS*

RCS AMIENS 453 706 368

***RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/8/2015***

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/08/2015 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Nous vous précisons que les comptes annuels se rapportant à l'exercice indiqué sont notamment caractérisés par les données suivantes :

	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>
<i>Total du bilan</i>	<i>81.432.-</i>	<i>68.928.-</i>
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>152.790.-</i>	<i>95.800.-</i>
<i>Résultat net comptable</i>	<i><-5.710.-></i>	<i>7469.-</i>

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de <-5710.->€uros après déduction des amortissements, des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'imputer conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I-RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A) LES FAITS

Le chiffre d'affaires de cette année est en augmentation en comparaison avec celui de l'année précédente.

a) Produits

Les produits concernent des produits qui sont essentiellement préparés dans notre restaurant.

b) Structure

Votre Société a suivi pendant tout l'exercice écoulé la politique commerciale de qualité des services.

Cette politique s'appuie essentiellement sur la fidélisation de la clientèle.

Notre but étant de pouvoir offrir un service de bonne qualité à des prix concurrentiels.

C'est à la lumière de faits exposés ci-dessus que doivent être examinés les comptes sociaux de votre Société et interprétés les résultats de l'exercice clos le 31 août 2015.

B) LE BILAN

Les comptes sociaux de l'exercice reflètent de manière claire les faits et événements enregistrés pendant cette année.

En effet, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 août 2015 s'élève à 152.790.- Euros.

Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'exercice 2014.

La reprise du cours normal des affaires après l'assainissement et la réorganisation de la Société pendant l'exercice et une politique commerciale dynamique, en fournissent l'explication.

a) Fournisseurs, frais et obligations

Les comptes fournisseurs reflètent, comme d'habitude l'essentiel de l'activité de la Société.

b) Clients

Les comptes clients ont fonctionné de manière satisfaisante pendant l'exercice écoulé.

II- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résultats obtenus sur cet exercice et l'attachement de la clientèle à l'image de votre société, permettent sauf événement imprévu d'être optimistes pour l'année 2016.

De toute manière un effort va être entrepris pour que la progression des frais de fonctionnement soit analogue à l'évolution du chiffre d'affaires et de la clientèle.

III- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 34 DU DECRET DU 23 mars 1967 ET DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention n'est venue à la connaissance de la gérance susceptible à celles qui sont visées à l'article 34 du décret du 23 mars 1967, et de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice, soit une somme de <-5.710.->€uros au poste report à nouveau.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Gérance



Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2015, approuve les comptes et le bilan de cet exercice. Tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldent par un déficit de 5.710.- Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé. Il est décidé d'affecter le résultat au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Aucune convention n'est venue à la connaissance de la gérance susceptible à celles qui sont visées à l'article 34 du décret du 23 mars 1967, et de l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal



Désignation de l'entreprise		ISTANBUL SAHAN		Néant: <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		6 PLACE ALPHONSE FICQST 80000 AMIENS				
Numéro SIRET*		4 5 3 7 0 6 3 6 8 0 0 0 2 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1, 2		Durée de l'exercice précédent* 1, 2		
				Exercice N clos le		
				3, 21, 0, 8 2, 0, 1, 5		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	36 200	012	36 200	
	Fonds commercaux*					
	Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	43 634	030	22 643	
	Immobilisations financières* (1)	040	120	042	120	
	Total I (5)	044	80 154	048	22 643	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060	736	062	736
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (4)	072	19 753	074	19 753
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 431	086	3 431	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	23 920	098	23 920	
	Total général (I + II)	110	104 074	112	22 643	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	8 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	800	
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	(5 710)	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	3 090	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	36 928	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	41 414	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	78 342	
	Total général (I + II + III)			180	81 432	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N011.

[Signature]

SK

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 après l'avis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise Istanbul Sahar		Néant <input type="checkbox"/>			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/08/2015			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	152 790	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
					218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	152 790	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	51 950	
	Variation de stock (marchandises)*				236	(736)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 434	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier — immobilier)			242	47 611	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE)		243	411	244	984
	Rémunérations du personnel*				250	51 531	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 292	
	Dotations aux amortissements*				254	1 315	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259		262	593	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	159 973	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(7 183)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	19	
	Charges exceptionnelles			(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	(1 492)	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(5 710)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 2, le déficit comptable col. 2		312	314	5 710	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.T.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page / de la notice 2033.n01)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Déductions	Entreprises nouvelles (11. articles)	986		Zone franche rurale (14. articles A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. articles)	981		Jeune entreprise innovante (14. articles A)	989		
	Droit de 2% (11. articles)	343		Investissements agricoles	344		
						Zone restauratrice de la dette (16. articles)	
						Zone de revitalisation rurale (14. paragraphes)	
						Crédence due au report en arrière du déficit	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	7 202
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportés* dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	7 202
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380	
Montant de la T.V.A. collectée		374	15 279	Effectif moyen du personnel*		376	2
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	5 284	Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399	
				dont apprentis			
				handicapés			
				Effectif affecté à l'activité artisanale		861	

Tous les explications concourant à cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

SK

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2015

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	36 200	403		404		406		406	36 200		
	Autres	410		411		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430	21 890	432		434		436		436	21 890		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 238	442		444		446		446	13 238		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 569	472	2 137	474		476		476	8 706		
Immobilisations financières	480	120	482		484		486		486	120			
TOTAL		490	78 016	492	2 137	494		496		496	80 154		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Terrains	500		502		504		506		506	
	Constructions	520	8 106	522	1 171	524		526		526	9 277
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 653	532		534		536		536	6 797
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	6 569	562	144	564		566		566	6 569
	TOTAL	570	21 328	572	1 315	574		576		576	22 643

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 16 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables, Janvier 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NTI.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 210⁹ et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

sk

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 392 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>ESTANBUL SAHAN</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	7 202	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	7 202	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOY.

sk

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : ISTANBUL SAHAN		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/09/2014		et clos le : 31/08/2015 Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	152 790	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	110		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	152 790	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	51 950	
Variation de stocks (marchandises)	122	(736)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1 434	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	20 640	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	26 971	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	593	
Abandons de créances à caractère commercial	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	100 852	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	51 938
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117	51 938	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	/ /	160
Date de cessation	186	/ /	186
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

sk

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31082015 N° SIRET 4 5 3 7 0 6 3 6 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISTANBUL SARAN

ADRESSE (voie) 6 PLACE ALPHONSE FIQUET

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SARAN Prénom(s) Kaye

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 12/31/1971 N° Département 99 Commune YAYLACIK - TURQUIE Pays

Adresse : N° résidence La Rotonde TivVoie appart. 34 bat. 34

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

Titre (2) MME Nom patronymique SARAN Prénom(s) AKSU

Nom marital SARAN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 09/06/1971 N° Département 99 Commune ELBISTAN - TURQUIE Pays

Adresse : N° rés la Rotonde TivVoie appart. 34 bat. 34

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2015

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SK

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31082015

N° SIRET 4 5 3 7 0 6 3 6 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISTANBUL SARHAN

ADRESSE (voie) 6 PLACE ALPHONSE FIOJET

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

sk